

FICHE FINANCIERE

2nde Bac Pro Forêt

2023-2024

(A nous retourner dûment complétée avec les pièces demandées)

ELEVE : NOM.....Prénom.....

Responsable légal effectuant le règlement : _____

REGLEMENT : Prélèvement mensuel à partir du 15 septembre puis au 3 de chaque mois.

TARIFS MENSUELS SUR 10 MOIS			
	TARIF D'ACCUEIL 1 <i>(Joindre l'avis d'imposition)</i>	TARIF DE BASE 2	TARIF SOLIDARITE 3
EXTERNE	72,80 €	85,50 €	98,20 €
DEMI-PENSIONNAIRE	171,40 €	201,30 €	231,20 €
INTERNE	347,60 €	408,40 €	469,20 €

Veuillez compléter le tableau ci-dessous selon votre choix :

TARIF	€
Vous référer au tableau ci-dessus	€
Cotisation association parents d'élèves	0,20 €
Semaine développement durable + activités montagne	20,00 €
TOTAL MENSUEL	€

Je, soussigné(e),, déclare avoir pris connaissance du contrat financier de l'ISETA-ECA et m'engage à le respecter.

Date et signature précédée de la mention : « lu et approuvé »



CONTRAT FINANCIER

L'état finance les établissements agricoles privés sous forme d'une prise en charge partielle des enseignants et d'une subvention de fonctionnement à l'élève. **Ce financement est complété par la participation des familles et couvre les frais liés au caractère propre de l'établissement (enseignement privé), aux frais de locaux (amortissements et entretien), aux frais d'acquisition de matériel pédagogique (centre de documentation, laboratoire, informatique, matériel sportif...)** Pour la demi-pension et l'internat, il couvre également les frais de vie scolaire (surveillance, animation) et de restauration.

Les dépenses individuelles (frais médicaux, fournitures et livres scolaires) et les dépenses exceptionnelles (les voyages et sorties ludiques, culturelles ou sportives) sont financées directement par les familles ou par les élèves (actions ponctuelles).

Nous mettons en place **un prélèvement automatique mensuel.**

Le montant annuel est divisé en 10 mensualités équivalentes prélevées de Septembre à Juin.

Les prélèvements sont effectués aux environs du 3 du mois, suivant une facture annuelle, établie en septembre et téléchargeable sur le site de Ecole Directe.

Les tarifs sont fixés forfaitairement tenant compte des périodes d'absences pour stages scolaires, périodes d'examens, jours fériés...

Le tarif 1 : correspond à **un revenu fiscal de référence inférieur à 22000 € pour 1 enfant, 25000 € pour 2 enfants et 27000 € pour 3 enfants et plus, pour l'année 2020.** Dans ce cas, **vous devez fournir l'avis d'imposition. Sans celui-ci, il sera appliqué le tarif 2 (Tarif de Base).**

Le tarif 2 : tarif de base

Le tarif 3 : en choisissant ce tarif, vous permettez d'aider partiellement une famille en difficulté financière.

Cas particuliers :

- ⇒ Tout mois commencé est dû. Le régime (interne, demi-pensionnaire, externe) est à choisir par les familles au moment de l'inscription, **aucun changement de régime ne sera ensuite autorisé après les vacances de Toussaint.**
- ⇒ En cas de départ anticipé, (courrier de désistement obligatoire), les prélèvements cesseront le mois suivant, sous réserve que toutes les mensualités précédentes aient été honorées.
- ⇒ En cas d'Arrêt maladie de plus de deux semaines consécutives, hors période de stage ou de congés scolaires, les frais de nourriture pour les jours d'absence suivants seront déduits.
- ⇒ En cas de problèmes financiers, n'hésitez pas à contacter le chef d'établissement ou le gestionnaire.
- ⇒ En cas d'exclusion de l'élève, quel qu'en soit le motif ou la durée, aucune réduction ne sera effectuée.
- ⇒ **Elèves boursiers** : la facture annuelle sera minorée du montant de la bourse dès l'accord de la commission de bourse (généralement courant décembre). La déduction est appliquée au parent demandeur sous réserve que celui-ci soit le payeur. En cas de multi-payeurs, la bourse sera versée uniquement au parent demandeur.



ISETA-ECA

859 route de l'École d'Agriculture - CS 10039 - 74 331 POISY
04 50 46 20 26 - contact@iseta-eca.cneap.fr

Nos sites de formation
POISY - CHAVANOD - SEVRIER

MANDAT de Prélèvement SEPA

Référence Unique du Mandat

Nous vous rappelons que vous retrouverez votre référence de mandat (RUM) sur chacune de nos factures.

Mandat de
prélèvement
SEPA



En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez **ISETA-ECA** à envoyer des informations à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de **ISETA-ECA**.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Toute demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte.

Identifiant du créancier (ICS) : FR83ZZZ407759

Débiteur

Votre Nom

Votre
adresse

CP/Ville

France

IBAN

BIC

A

Signature :

Créancier

ISETA-ECA

859 route de l'Ecole d'Agriculture

74330 POISY

France

Paiement : Récurrent/répétitif Ponctuel

Le :

Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Veillez compléter tous les champs du mandat.



Merci de coller votre relevé d'identité bancaire RIB

A nous retourner dûment complété

DOCUMENT « MULTIPAYEURS »

Madame, Monsieur,

Vous avez la possibilité, si vous le souhaitez, de formuler une demande de règlement partagé entre plusieurs personnes pour la scolarité 2023/2024 de votre (ou vos) enfant(s).

Vous trouverez en pièce jointe, un document à remplir conjointement par l'ensemble des payeurs. Chaque personne recevra les factures correspondantes à l'engagement pris sur ce document.

Nous vous rappelons qu'il est nécessaire de nous **fournir un mandat SEPA (coordonnées bancaires) par personne engagée.**

Sans retour de ces documents remplis et signés dans les meilleurs délais, nous appliquerons une facturation conjointe.

Recevez, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.

Le service Comptabilité.



Responsable/Payeur 1 :

Je soussigné(e), Madame, Monsieur_____ atteste par la
présente, prendre en charge les frais de scolarité de(s) l'élève(s)_____
pour l'année scolaire 2023/2024 à hauteur de _____% de la somme totale.

Fait à _____ Le _____

Signature :

RAPPEL : JOINDRE OBLIGATOIREMENT UN EXEMPLAIRE DU MANDAT SEPA VOUS CONCERNANT

Responsable/Payeur 2 :

Je soussigné(e), Madame, Monsieur_____ atteste par la
présente, prendre en charge les frais de scolarité de(s) l'élève(s)_____
pour l'année scolaire 2023/2024 à hauteur de _____% de la somme totale.

Fait à _____ Le _____

Signature :

RAPPEL : JOINDRE OBLIGATOIREMENT UN EXEMPLAIRE DU MANDAT SEPA VOUS CONCERNANT

Responsable/Payeur 3 :

Je soussigné(e), Madame, Monsieur_____ atteste par la
présente, prendre en charge les frais de scolarité de(s) l'élève(s)_____
pour l'année scolaire 2023/2024 à hauteur de _____% de la somme totale.

Fait à _____ Le _____

Signature :

RAPPEL : JOINDRE OBLIGATOIREMENT UN EXEMPLAIRE DU MANDAT SEPA VOUS CONCERNANT



ISETA-ECA

859 route de l'École d'Agriculture - CS 10039 - 74 331 POISY
04 50 46 20 26 - contact@iseta-eca.cneap.fr

Nos sites de formation
POISY - CHAVANOD - SEVRIER

CONSIGNES SELF LYCEE

Pour tous :

Le passage des usagers se fait par identification à l'aide d'une carte magnétique qui sera fournie gratuitement à la rentrée.

Les élèves pourront également télécharger une application sur leur smartphone et s'identifier grâce au code barre affiché.

Chacun est propriétaire de sa carte magnétique et la conserve tout au long de sa scolarité.

Les passages sont consultables sur le site d'Ecole Directe dont les identifiants vous seront envoyés par courrier.

Pour les usagers externes:

Petit déjeuner : 1€70

Déjeuner : 7€70

Diner : 7€70

L'approvisionnement du compte self peut se faire à tout moment soit par espèces, chèque à l'ordre de l'ISETA, soit par CB via le site d'Ecole Directe.

Veillez à bien créditer le compte pour le jour de la rentrée scolaire.

SI LE COMPTE N'EST PAS CREDITEUR, L'ACCES AU SELF SERA REFUSE.

Bonne rentrée à tous,

La Direction

